



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES SERVICES DE CONSEIL JURIDIQUE, CONSEIL FISCAL, COMPTABILITÉ ET DE CONSEIL EN MATIÈRE D'EMPLOI POUR LA SUCCURSALE DE TRAGSA MAROC POUR ATTRIBUER PAR PROCÉDURE

TSA0077201

1. OBJET DU DOCUMENT DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent Document a pour objet la passation, par la Branche Tragsa Maroc, des prestations de CONSEIL JURIDIQUE, CONSEIL FISCAL, COMPTABILITÉ ET DE CONSEIL EN MATIÈRE D'EMPLOI, pour la succursale au Maroc.

L'offre sera rédigée et présentée en français ou en espagnol.

2. DESCRIPTION DE L'ÉTENDUE DES SERVICES DU CONTRAT

Fourniture de services juridiques et de conseil juridique, de conseil fiscal, de comptabilité et de conseil en matière d'emploi pour la *succursale de Tragsa Maroc*, ainsi que satisfaction des demandes de la société mère en Espagne à cet égard.

La fourniture de chacun des services susmentionnés comprend au moins les services suivants :

SERVICES JURIDIQUES ET DE CONSEIL JURIDIQUE

- Examen juridique des contrats et des documents juridiques.
- Rédaction, notariation et enregistrement des procès-verbaux des sociétés.
- Négociations avec les administrations locales ou étatiques et réalisation des procédures extrajudiciaires nécessaires pour se conformer aux exigences de la législation applicable.

NOTE : En ce qui concerne les contrats à réviser (aspects contractuels et non techniques), on estime qu'ils le seront tout au long du contrat :

- 1 Contrat entre la société mère et la succursale pour l'exécution de l'activité au Maroc.
- 14 Marchés de travaux
- 2 Contrats d'assistance technique

SERVICES DE CONSEIL FISCAL

- Conseil juridique fiscal pour la conformité de *Succursale Tragsa Maroc* avec les exigences établies par la législation fiscale marocaine et traitement le cas échéant.
- Conseil fiscal et analyse de l'activité de la succursale afin d'obtenir le maximum d'avantages fiscaux, analyse de la législation fiscale et notification des principales modifications dans un délai d'un mois à compter de leur approbation.
- Règlement et déclaration des impôts dus par l'entreprise et autres impôts non exonérés perçus sur l'activité de la succursale, dans les délais fixés par la législation marocaine (mensuels, trimestriels, ..., annuels, etc.).



Empresa adherida a



- Contrôle, déclaration et règlement pour la conformité à la retenue à la source (retenue à la source / WTH), le cas échéant.
- Assistance pour la correspondance officielle et les communications avec l'administration fiscale.
- Contrôle, suivi et notification de l'expiration des délais pour toutes les obligations fiscales de la Branche.
- Répondre aux demandes de renseignements sur les services fiscaux.
- Contrôle, suivi et notification de la date d'échéance de toutes les taxes recouvrables payées.
- Suivi des dispenses et obtention de certificats de dispense annuels, le cas échéant, bien que la dispense ne soit pas prévue pour la présente action.
- Toute autre tâche non incluse dans la liste ci-dessus qui est nécessaire pour se conformer à la réglementation fiscale marocaine.

NOTE : L'exonération n'est pas prévue pour les actions à mener par la Direction générale, mais il n'est pas totalement exclu qu'elle soit accordée à une date ultérieure.

SERVICES DE COMPTABILITÉ

Service mensuel

- Planification de la clôture comptable et fiscale mensuelle.
- Préparation et signature des comptes de l'agence conformément au plan comptable local et aux livres comptables officiels, dans la devise requise, en veillant à respecter les exigences légales du plan comptable applicable au Maroc.
- États financiers mensuels : compte de résultat, bilan, balance de vérification, balance de vérification, ainsi que les grands livres des comptes principaux.
- Préparation des rapports demandés en relation avec les comptes de la branche, le cas échéant.
- Rapprochements bancaires.
- Contrôle comptable et fiscal des immobilisations.
- Tenue obligatoire d'une comptabilité.
- Conseils sur la préparation des factures émises par la *branche Tragsa Maroc* et celles reçues des fournisseurs afin de respecter les exigences formelles établies par la législation en vigueur. Il est entendu que ces conseils seront fournis au début de la prestation de services ou en cas de modification de la réglementation.
- Répondre aux demandes de renseignements sur les services de nature courante.
- Informations sur les changements législatifs susceptibles d'avoir une incidence.
- Préparation des rapports demandés en relation avec les comptes de la branche, le cas échéant.
- Préparation des rapprochements et des analyses comptables.
- Préparation des rapprochements bancaires mensuels (si nécessaire)

Service annuel

- Planification de la clôture comptable et fiscale annuelle
- Attention aux exigences des auditeurs externes, le cas échéant audit externe.

- Préparation de la déclaration annuelle d'impôt sur le revenu. Comprend l'analyse des ajouts et des déductions pour la détermination de l'impôt sur le revenu.
- Publication des états financiers annuels :
 - État de la situation financière
 - Compte de résultat
 - État des variations des capitaux propres
 - Tableau des flux de trésorerie
- Toute autre tâche non énumérée ci-dessus qui est nécessaire pour se conformer aux règles comptables marocaines.

NOTE : Le volume estimé est de 18 à 22 factures par mois.

SERVICES DE CONSEIL EN MATIÈRE D'EMPLOI

- Services de démarrage : adaptation du système de paie de l'entreprise aux exigences légales et enregistrement de la succursale en tant qu'employeur auprès des organismes officiels compétents.
- Rédiger des contrats de travail conformément aux exigences légales locales et rendre compte de leur conformité avec le droit du travail marocain.
- Traitement pour l'enregistrement du contrat de travail.
- Établir la paie mensuelle avec les concepts et les déductions établis par la législation marocaine.
- Préparation et soumission des déclarations mensuelles, des contributions et des retenues à la source à l'autorité compétente.
- Recensement des salariés selon le modèle fourni par *Succursale Tragsa Maroc*.
- Préparation des documents relatifs aux mesures disciplinaires prises à l'encontre des employés, si nécessaire.
- Participation aux inspections du travail et préparation d'allégations, si nécessaire.

Toute autre tâche non incluse dans la liste ci-dessus qui est nécessaire pour se conformer à la réglementation marocaine

NOTE : Le recrutement d'un greffier local est envisagé.

3. BUDGET

Il est estimé que le montant total du contrat, au cours de la première année du contrat, pourrait être le suivant CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SEIZE ET VINGT-QUATRE CENTIMES

DIRHAM (**144.816,24 MAD**) Taux de change : 1 Dirham équivaut à 0,09115 Euros. Au 30 Janvier 2024.

Taxes non comprises

Les prix maximums suivants par unité sont établis et sont inclus dans le tableau des unités et des prix qui est inséré ci-dessous.

En cas d'erreur arithmétique dans l'évaluation totale de l'offre, les prix unitaires proposés seront pris en compte.

Les offres qui dépassent les montants estimés pour chacune des fourchettes établies, ou pour les unités complémentaires, ne seront pas acceptées.

CONCEPTS	DESCRIPTION	UNITÉS (MOIS)	PRIX MAXIMUM PAR MOIS (Dirham)	PRIX MAXIMUM PAR MOIS (Euros)
1	SERVICES DE CONSEIL JURIDIQUE	12,00	3.291,28 MAD	300 €
2	SERVICES DE CONSEIL FISCAL	12,00	3.291,28 MAD	300 €
3	SERVICES DE COMPTABILITÉ	12,00	3.839,82 MAD	350 €
4	SERVICES DE CONSEIL EN MATIÈRE D'EMPLOI	12,00	1.645,64 MAD	150 €
TOTAL			12.068,02 MAD /MOIS	1.100 € / MOIS

Taux de change : 1 Dirham équivaut à 0,09115 Euros. Au 30 Janvier 2024.

La valeur estimée du contrat (y compris toute extension qui augmenterait le montant total) est de QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET UN ET QUARANTE-NEUF CENTS DIRHAM (**467.361,49 MAD**), selon le tableau d'unités et de prix suivant.

	DIRHAM	EUROS
BUDGET DE BASE DE L'APPEL D'OFFRES	144.816,24	13.200,00
LES PROROGATIONS ENTRAÎNANT UNE AUGMENTATION DU MONTANT	289.632,47	26.400,00
CHANGEMENTS DUS À DES COÛTS CONNEXES NON COUVERTS	32.912,78	3.000,00
VALEUR ESTIMÉE DU CONTRAT	467.361,49	42.600,00

Montant des prolongations : **Deux prolongations possibles de 12 mois chacune** sont envisagées.

La valeur estimée de ces deux extensions est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX ET QUARANTE-SEPT CENTS DIRHAM (**289.632,47 MAD**), taxes non incluses.

Modifications de montant :Elles sont prévues pour un total de TRENTE-DEUX MILLE NEUF CENT DOUZE SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS DIRHAM (**32.912,78 MAD**), en trois ans.

Les dépenses accessoires ou complémentaires nécessaires liées à l'entreprise adjudicataire pour la bonne réalisation de l'objet du présent document, telles que le transport, les frais de déplacement, les indemnités journalières, l'assurance, les taxes, les frais de douane et tout autre coût estimé, seront comprises comme étant compris dans ces montants, nécessaires à la bonne exécution de l'objet du présent document.

Le budget proposé sera indiqué en chiffres et en lettres et en cas de divergence entre les deux valeurs, la valeur indiquée en lettres prévaudra.

4. DISPOSITIONS CONCERNANT LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires doivent remettre dans une seule enveloppe cachetée adressée à la Direction :

SUCCURSALE DE TRAGSA MAROC

À l'attention de: Nouredine Baqchich. Représentant Légal de Tragsa Maroc

49, rue Ahmed BARAKAT RDC, n°3 Maârif Casablanca

L'enveloppe doit porter au recto le titre et la référence de la procédure d'appel d'offres Réf. **TSA0077232**, la raison sociale du soumissionnaire ou, pour les personnes physiques, le nom du soumissionnaire, et contenir les informations requises par le présent cahier des charges.

Cette enveloppe doit être remise du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, la date limite de dépôt étant fixée au 9 février 2024 à 12h00. À la demande du soumissionnaire, le bureau de réception délivre au soumissionnaire un récépissé indiquant le nom du

soumissionnaire, le nom de l'objet du marché, ainsi que la date et l'heure de la soumission.

Les offres doivent être des originaux, chaque page étant signée par le soumissionnaire ou par la personne autorisée à contracter en son nom. Les offres présentées doivent être accompagnées d'une évaluation économique ventilée selon le tableau des articles à soumissionner, joint à l'ANNEXE N°1. Les offres qui se contentent d'indiquer une évaluation globale ou totale des travaux ne seront pas acceptées comme valables.

Pour compléter l'information fournie dans le présent cahier des charges ou pour tout éclaircissement concernant ce qui est indiqué dans le présent cahier des charges, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la personne indiquée ci-dessous :

César Galán Pérez

Tel : (+34) 913225320 ; E-mail : cgalan@tragsa.es

Une fois que la documentation a été remise ou envoyée, elle ne peut être retirée, sauf si le retrait de la proposition est justifié et, dans tous les cas, avant la cérémonie d'ouverture, au cours de laquelle aucune documentation présentée par les soumissionnaires ne sera renvoyée, qu'ils soient ou non adjudicataires du contrat.

La présentation de la proposition correspondante présuppose l'acceptation inconditionnelle, par le soumissionnaire, de toutes les clauses du présent cahier des charges sans exception, ainsi que la maîtrise et la compréhension de celui-ci.

Chaque soumissionnaire ne peut présenter plus d'une proposition. Il ne peut pas non plus signer une proposition en union avec d'autres s'il l'a fait individuellement ou apparaître dans plus d'un groupement. La violation de ces règles entraînera la non-admission de toutes les propositions souscrites par le soumissionnaire.

Si Tragsa constate des défauts ou des omissions rectifiables dans la documentation présentée, elle en informe les intéressés en leur accordant un délai de trois jours ouvrables au maximum pour que les soumissionnaires les corrigent ou les rectifient.

Tous les soumissionnaires doivent expressément indiquer, au moment de la présentation de leur

proposition, une adresse, une adresse électronique et/ou un numéro de téléphone de contact, le cas échéant, ainsi qu'une personne de contact, pour l'exercice des communications et des relations qui, en général, découlent de l'appel d'offres ou qui, d'une manière ou d'une autre, peuvent concerner le soumissionnaire.

La proposition financière doit être ventilée conformément à l'annexe I et les offres doivent être signées par le représentant légal désigné à cet effet.

Les offres sont également rejetées pour les motifs suivants :

- Offre non signée par le représentant légal désigné à cet effet ;
- Si l'offre est soumise après l'expiration du délai de soumission fixé dans le présent document d'appel d'offres.
- Si l'offre contient des prix incomplets par rapport à l'évaluation détaillée ;
- S'il existe un soupçon fondé de collusion entre les soumissionnaires ;
- Si l'offre ne remplit pas les conditions requises ou n'est pas conforme aux dispositions du présent document ou des spécifications techniques.

Les soumissionnaires sont responsables de tous les coûts liés à la préparation des offres et Tragsa Morocco branch ne sera à aucun moment responsable de ces coûts.

Cérémonie d'ouverture publique

La cérémonie publique d'ouverture des plis aura lieu au bureau de la succursale Maroc de TRAGSA susmentionnée **à 12h30 le 9 février 2024.**